

PO Box 240, Apia, Samoa

E: sprep@sprep.org T: +685 21929

F: +685 20231 W: www.sprep.org



L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

Vingt-quatrième Conférence du PROE

17-19 septembre 2013 Apia (Samoa)

Point 7.3 de l'ordre du jour : Financement pluriannuel

Objet du document

1. Informer la Conférence des accords de financement pluriannuel passés par le PROE avec ses principaux partenaires.

Contexte

- 2. Comme d'autres organisations du CORP, le PROE reçoit chaque année des fonds qui lui sont versés en vertu d'accords de financement annuel passés avec ses principaux partenaires et donateurs. Ces fonds sont répartis en trois grandes catégories :
 - budget de base;
 - financement des programmes;
 - financement des projets.
- 3. Le budget de base, financé par les contributions des Membres, représente environ 16 % du budget global (données de 2012), tandis que le financement des programmes, assuré principalement par l'Australie (17 %) et la Nouvelle-Zélande (6 %) représente 23 % du budget global. Le reste du budget global du PROE est constitué de financements destinés à des projets particuliers et qui proviennent de divers bailleurs, le plus important étant le FEM-PNUD, pour le PACC et le PIGGAREP.
- 4. Les principaux partenaires et donateurs du PROE étudient depuis plusieurs années la possibilité de conclure avec les organisations du CORP des accords de financement à plus long terme. En 2009, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se sont dites intéressées à conclure avec le PROE des accords de financement pluriannuel.
- 5. Le PROE a traversé pendant deux ans, en 2010 et en 2011, une période de gestion du changement au cours de laquelle il s'est employé à mettre en œuvre les prescriptions formulées dans le cadre de l'évaluation institutionnelle de l'UE, en mettant l'accent sur sa gestion des finances et des ressources humaines et sur ses systèmes de comptabilité, d'audit, de contrôle interne et de passation de marchés. La Réévaluation institutionnelle réalisée par l'UE au terme de cette période, en 2011, a été positive.
- 6. Les résultats positifs de l'évaluation de l'UE et l'amélioration constatée de la prestation des services aux Membres ont conduit à une confiance accrue des donateurs et partenaires principaux dans le travail du PROE, comme en a d'ailleurs fait foi l'augmentation du budget de l'Organisation, qui est passé de 7 millions de dollars É.-U en 2008 à un total proposé de 24 millions pour 2014, soit 3,5 fois plus.

- 7. Le 25 février 2013, le PROE a signé un accord de financement pluriannuel (accord de partenariat) avec la Nouvelle-Zélande couvrant la période 2013-2015. Ce nouvel accord vise deux objectifs particuliers : contribuer à la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2015 du PROE ; aider le PROE à mieux répondre aux besoins prioritaires de ses membres et à veiller à la gestion de l'environnement à l'échelle nationale.
- 8. Le 8 mai 2013, le PROE a signé un autre accord de financement pluriannuel (partenariat) avec l'Australie couvrant la période 2013-2015. Comme l'accord conclu avec la Nouvelle-Zélande, cet accord triennal couvre la période d'application du Plan stratégique du PROE 2011-2015. En faisant ainsi coïncider la fin de l'accord de financement avec la fin de la période d'application de l'actuel plan stratégique, on pourra procéder au même moment à l'examen des accords de partenariat et des résultats du plan stratégique en vue de l'élaboration du prochain plan stratégique quinquennal du PROE.
- 9. Les accords de financement pluriannuel conclus par le PROE avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande permettent au PROE de planifier son action à plus long terme et de répondre ainsi plus efficacement aux besoins prioritaires des ÉTIO. Les financements accordés en vertu de ces accords permettront au PROE de réaliser les objectifs énumérés dans le plan de travail annuel et le budget approuvés par les Membres. Sur un plan plus global, les accords de partenariat conclus entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le PROE viendront renforcer les rapports déjà étroits qu'entretient le PROE avec ces deux pays.
- 10. Ces accords de financement pluriannuel sont les premiers jamais conclus par le PROE avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le PROE est la seule organisation du CORP à avoir conclu de tels accords avec ces deux pays. Les accords permettront au PROE de jouir d'une plus grande stabilité financière et d'améliorer la prestation des services aux ÉTIO membres. Ils permettront aussi de simplifier la gestion du financement des projets en favorisant l'aide à plus long terme et en offrant des services mieux adaptés aux besoins des Membres et qui tiendront mieux compte de leurs vulnérabilités.
- 11. Le Secrétariat remercie l'Australie et la Nouvelle-Zélande d'avoir pris l'initiative de conclure ces nouveaux accords de financement à long terme. Nous espérons que les autres membres « métropolitains » du PROE (France, États-Unis et Royaume-Uni) se pencheront eux aussi sur la possibilité de conclure des accords similaires avec le PROE.

Recommandations

- 12. La Conférence est invitée à :
 - prendre note de la conclusion par le PROE d'accords de financement pluriannuel avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande;
 - encourager les autres membres « métropolitains » du PROE et d'autres donateurs et partenaires à étudier la possibilité de conclure des accords de financement pluriannuel avec le PROE pour permettre à ce dernier de répondre plus efficacement aux besoins des ÉTIO;
 - remercier l'Australie et la Nouvelle-Zélande de l'appui qu'elles ont manifesté au Secrétariat en acceptant de conclure ces nouveaux accords de financement pluriannuel.